

Conditions Générales du Concours HelloOne

Article 1 – Organisation

La société HelloUniverse SASU, siège social 9 rue de Condé, 33000 Bordeaux, organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat, intitulé « HelloOne – Gagnez un iPhone 17 Pro », accessible du 12 septembre 2025 au 30 novembre 2025 inclus.

Article 2 – Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne majeure résidant en France métropolitaine et DOM-TOM. La participation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions.

Article 3 – Modalités de participation

1. Chaque souscription à un forfait HelloOne donne droit à 1 code de participation unique.
2. L'achat d'un Pack Founder HelloOne donne droit à 10 codes de participation.
3. Chaque parrainage d'un nouveau client valide donne droit à 1 code supplémentaire.
4. Les codes de participation sont communiqués par email au plus tard 72h après validation de la commande.

Article 4 – Détermination des gagnants

Le tirage au sort aura lieu le 30 novembre 2025, en direct sur les réseaux sociaux HelloOne (TikTok & Instagram). Les gagnants seront déterminés par une application de tirage certifiée aléatoire. Seul le numéro de participation sera affiché publiquement, afin de respecter la confidentialité des participants.

Article 5 – Dotations

Les dotations sont les suivantes :

- 1er prix : iPhone 17 Pro 256 Go
- 2e prix : iPhone 17 Air 256 Go
- 3e prix : iPhone 17 256 Go
- 4e et 5e prix : AirPods 4

Les lots sont non échangeables et non remboursables.

Article 6 – Remise des lots

Les gagnants seront contactés par email sous 7 jours après le tirage. Les lots seront envoyés par colis suivi à l'adresse postale communiquée lors de la souscription.

Article 7 – Responsabilité

HelloUniverse SASU se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le concours en cas de force majeure ou d'imprévu technique.

Article 8 – Litiges

Toute contestation devra être adressée par courrier recommandé au siège de HelloUniverse dans un délai de 30 jours après le tirage. Le jeu est soumis au droit français.